
**Appel à concurrence
dans le cadre
d'une procédure adaptée
N° 64**

Installation d'une sonorisation
Pour le CCI
« le Mondial du Lion »

Année 2010

S O M M A I R E

1.	L'objet de l'appel à concurrence	3
2.	Le contexte.....	3
3.	Les objectifs	4
	Le principe	4
4.	Les attentes de l'appel à concurrence.....	4
5.	Les conditions particulières	5
5.1.	L'identification de l'établissement passant commande.....	5
5.2.	Les délais et les contacts	5
5.3.	Modalités de paiement.....	6
5.4.	Contenu et présentation de la proposition	6
5.5.	Prix	6
5.6.	Validité de la proposition.....	7
5.7.	Durée du marché	7
5.8.	Classement des offres	7
	Certificat de visite.....	9
	Attestation sur l'honneur.....	10

1. L'objet de l'appel à concurrence

Le présent appel à concurrence a pour objet **l'installation d'une sonorisation** pour le CCI « le Mondial du Lion » du 21 au 24 octobre 2010, mise en place d'enceintes, câbles et logistique technique durant la semaine.

Les prestations principales sont :

- La sonorisation générale comprend l'hippodrome et sa tribune, le village exposants, les carrières de concours, les loges de l'IFCE et le parcours du cross (2 gués et 2 prairies)
- La mise à disposition de techniciens pour le montage de la sonorisation avant le commencement des manifestations, pour démontage de la sonorisation après la fin des manifestations, une veille technique durant toute la durée des manifestations du Mondial du Lion.

Le titulaire a, en cela, une obligation de résultat.

Les différentes installations doivent impérativement être terminées et fonctionnelles pour le lundi 18 octobre 2010 à 12 heures.

L'enlèvement des différentes installations ne devra pas commencer avant le lundi 25 octobre 2010 à 8 heures.

Afin de bien prendre la mesure des prestations à effectuer, chaque candidat devra impérativement se rendre sur place préalablement au dépôt de son offre. Un rendez-vous sera pris à cette fin avec Jean-Michel FOUCHER au 06 85 83 10 88 ou 02 41 95 82 46. Un certificat de visite sera alors remis au candidat qui pourra alors valablement déposer sa proposition de prix.

Le marché prend effet au jour de sa notification pour une durée de 4 mois.

Marché sur prix forfaitaire soumis au code des marchés publics article 28.

2. Le contexte

L'établissement public national à caractère administratif Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) est né le 1^{er} février 2010 de la fusion entre les Haras nationaux et l'École Nationale d'Équitation. Placé sous la tutelle des

Ministères chargés de l'Agriculture et des Sports, l'IFCE est un opérateur public, prestataire de services destinés à l'ensemble des acteurs de la filière cheval, à la demande de l'Etat, des organisations socioprofessionnelles et des collectivités locales.

Les équipes de l'IFCE mettent à disposition leurs expertises, leurs compétences et leurs outils, pour le développement des activités liées au cheval dans les territoires au cœur d'un environnement en pleine mutation.

Son organisation est constituée principalement d'un siège situé à Saumur, lieu d'implantation de l'Ecole, d'un pôle administratif situé à Pompadour, lieu d'implantation du SIRE (Service d'identification généralisée des équidés en France), de 17 autres pôles d'activités et de 85 centres techniques répartis dans toute la France.

3. Les objectifs

Le principe

Il s'agit, de par l'installation d'une sonorisation, de participer au bon fonctionnement du « Mondial du Lion ».

4. Les attentes de l'appel à concurrence

Les attentes concernant le fournisseur retenu sont :

- Un prestataire expérimenté dans le domaine de la sonorisation.
- Un prestataire apte à respecter le planning qui sera communiqué dans le bon de commande.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

5. Les conditions particulières

5.1. L'identification de l'établissement passant commande

**Institut Français du Cheval et de l'Équitation
Pôle du Lion d'Angers
Parc Départemental de l'Isle Briand
49220 LE LION D'ANGERS**

5.2. Les délais et les contacts

Date limite de remise des réponses :
Lundi 27 septembre 2010 à 12 heures

Les réponses doivent être transmises :

Par courrier :

IFCE

**Département des finances et du Pilotage de la Performance - Service achats
Route de Troche - B.P. 6
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX**

Par mail : achats@ifce.fr ou *Par télécopie :* 05 55 73 83 20

Personne à contacter pour toute demande de renseignements techniques :

IFCE

**Pôle hippique du Lion d'Angers
Jean-Michel FOUCHER
Responsable de pôle**

Tel : 02 41 95 86 50 – Fax : 02 41 95 69 69

jean_michel.foucher@ifce.fr

Personne à contacter pour toute demande de renseignements administratifs
et/ou réglementaires :

IFCE

Département des finances et du Pilotage de la Performance - Service achats
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
Tel : 05 55 73 83 23 ou 05 55 73 83 21 - Fax : 05 55 73 83 20
achats@ifce.fr

5.3. Modalités de paiement

Paiement dans le délai de 30 jours, sur présentation de la facture établie en 3 exemplaire, postérieurement à la réalisation des prestations.

Attention : tous les documents relatifs au marché, facture comprise, doivent comporter le numéro du marché.

5.4. Contenu et présentation de la proposition

Chaque réponse devra contenir :

1. Le tarif forfaitaire proposé.
2. Le descriptif technique des matériels de sonorisation qui seront installés.
3. Un engagement du candidat sur le respect du calendrier du Mondial du Lion.
4. Une attestation sur l'honneur en application des articles 43 - 44 et 46 du code des marchés publics (jointe en annexe).
5. Un relevé d'identité bancaire.

Tous les documents relatif à cet appel à concurrence doivent être rédigés exclusivement en langue française.

5.5. Prix

Les prix doivent être présentés sous forme de prix forfaitaire hors taxes, franco de port. Tous les frais connexes (livraison, montage, démontage, assurances, etc.) doivent être inclus.

Les prix sont fermes pendant toute la période d'exécution.

5.6. Validité de la proposition

Le contenu et le prix proposés engagent le candidat pendant une durée de trois mois après la date limite de remise de la proposition.

5.7. Durée du marché

Le marché débute au jour de sa notification pour une durée de 4 mois.

5.8. Classement des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Adaptation au site et à l'évènement 40 %
- Nombre de techniciens 20 %
- Coût 40%



Proposition de prix

Sonorisation pour le Mondial du Lion



Prix forfaitaire HT :

TVA applicable :

Conditions de réalisation des prestations :

Engagement sur les délais d'exécution :

A le

Désignation du candidat
(raison sociale, SIRET, NAF, adresse et téléphone)

Nom, prénom et qualité du signataire
(cachet et signature)



Certificat de visite

Je soussigné(e) , fonction

.....

certifie que M..... représentant

l'entreprise

s'est bien présenté sur le site du Lion d'Angers

afin d'effectuer une visite préalable à l'établissement de son offre dans le cadre
de l'appel d'offres n° 64 concernant l'installation d'une sonorisation pour le CCI
« Le Mondial du Lion » 2010.

Fait à le

Attestation sur l'honneur

Je soussigné

En qualité de

Agissant pour le compte de (société) :

..... (ou en mon nom propre)

Adresse :

.....

CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE :

- la société que je représente a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail.

Fait à le
